

# La conférence

## Jurisprudence communautaire, facteur d'harmonisation européenne



### PRÉSENTATION

La Cour de Justice de l'Union européenne est chargée d'apprécier le respect par les Etats des obligations qui résultent du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Cette mission constitue un facteur puissant d'harmonisation en obligeant les Etats européens et en particulier la France à modifier leur législation ou leurs pratiques fiscales lorsque celles-ci se révèlent contraires au droit communautaire.

Ainsi, aujourd'hui, une bonne maîtrise de la TVA exige de connaître les grilles de lecture élaborées par le juge européen pour interpréter les directives TVA. De même, la fiscalité directe, et notamment celle qui touche les entreprises, fait à l'heure actuelle l'objet de profondes évolutions liées à la jurisprudence communautaire.

### INTERVENANTS



**Jean Pierre Casimir**  
professeur et directeur  
du centre de recherches  
fiscales



**Jean Pierre Cossin**  
professeur et conseiller  
maître honoraire à la  
cour des comptes